

RÈGLEMENT 2012

GARDER LA PARTIE RÈGLEMENT - KEEP THE REGULATIONS PART

Le **34e Festival International de Films de Femmes** est organisé en co-production par la Maison des Arts de Créteil et par l'A.F.I.F.F., Association Loi 1901, subventionnée par le Ministère de la Culture, le Centre National de la Cinématographie, la Ville de Créteil, le Conseil Général du Val-de-Marne, la Région Ile-de-France.

Le Festival est soutenu par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, le Secrétariat d'Etat à la Solidarité, l'ACSE et le programme MEDIA de la Commission Européenne.

Le 34e Festival aura lieu à la Maison des Arts de Créteil (banlieue sud-est de Paris) du 30 mars au 8 avril 2012.

RÈGLEMENT (à conserver)

Le Festival a pour objectif de promouvoir des films réalisés par des femmes sur les sujets de leur choix afin de mieux comprendre la situation et l'évolution des femmes et de leur cinéma dans chaque pays représenté.

Le Festival International de Films de Femmes proposera une programmation de :

• Trois sélections internationales en compétition :

a) Sélection de longs métrages fiction concourant pour le Prix du Grand Jury, le Prix du Public et le Prix Jeune Public (Graine de Cinéphage)

b) Sélection de longs-métrages documentaires concourant pour le Prix du Jury Documentaire Anna Politkovskaia et le Prix du Public.

c) Sélection de courts-métrages de fiction, documentaires et expérimentaux concourant pour les Prix du Public, le Prix du Meilleur court-métrage étranger, le Prix du meilleur court-métrage français et le Prix du meilleur court-métrage européen.

Les prix (dont les montants seront spécifiés ultérieurement) seront attribués aux réalisatrices ou à d'éventuels distributeurs.

Une sélection des films primés sera re-projetée lors de la journée du Palmarès et de la reprise à Paris.

Le Festival remercie à l'avance les producteurs des films primés de bien vouloir mentionner le Prix dans tout document publicitaire du film, et en cas de distribution de le faire figurer au générique sur les affiches et les dossiers de presse.

• Trois sections parallèles (hors compétition) :

b) un Autoportrait en hommage à la carrière d'une actrice.

c) une section thématique hors compétition : « Au cœur de l'Europe » (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Ireland, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse).

d) Avant-premières

Le Festival se réserve la possibilité de présenter des films n'entrant pas dans ces rubriques.

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA COMPÉTITION

Peuvent participer à la compétition :

- les films réalisés par une ou des femmes, ou par une équipe mixte
- format de projection : 16 mm, 35 mm, HD CAM, Beta Num, Beta SP, DV Cam
- inédits en France (n'ayant pas été exploités commercialement en France, n'ayant pas été diffusés sur les chaînes de télévision françaises)
- réalisés depuis novembre 2010.

Le bulletin d'inscription signé tenant lieu d'engagement, devra être retourné à la Maison des Arts de Créteil au plus tard le 15 décembre 2011 (par la poste), accompagné des documents suivants :

• **le bulletin d'inscription signé si vous ne l'avez pas rempli sur Internet**

• une copie dvd du film

• synopsis du film en français et/ou en anglais

• une filmographie et une biographie de la réalisatrice (en français et en anglais si possible)

• 3 photos : 2 du film et 1 de la réalisatrice (sur CDRom ou par email **en jpg à 300 dpi**)

• les dialogues du film en français ou en anglais pour les films non sous-titrés

• des articles de presse

Les films sont prêtés gratuitement au festival pour toute sa durée.

SOUS-TITRAGE DES FILMS SÉLECTIONNÉS

Il est recommandé d'envoyer une copie sous-titrée français. Exceptionnellement une possibilité de sous-titrage électronique en français sera envisagée pour les films sélectionnés dans l'ordre d'entrée des inscriptions et après examen des demandes.

COMMENT ENVOYER VOTRE FILM ?

a) Pour la présélection :

Tout film proposé devra être reçu par le Festival **avant le 15 décembre 2011**. Il est demandé d'envoyer le film par la poste, sur DVD, accompagné des dialogues en français ou en anglais, à l'adresse du Festival. Aucun DVD ne doit être envoyé par fret.

Si vous voulez récupérer la DVD envoyé au festival il faudra nous contacter à partir de Mai 2012. L'envoi sera à vos frais.

b) Si le film est sélectionné :

La copie de projection devra arriver au bureau du Festival avant début mars 2012.

- Pour les films français directement à la Maison des Arts de Créteil

- Pour les films étrangers, les réalisatrices adresseront leurs copies :

- soit à l'ambassade de leur pays à Paris par le service de la valise diplomatique à l'attention du Festival International de Films de Femmes de Créteil

- soit à leurs frais à notre transitaire en douane.

ATTENTION ! Avant tout envoi d'une copie de projection en provenance de l'étranger, prendre contact avec le bureau du Festival, demander la régie films (mail: filmsfemmes.regie@wanadoo.fr).

ASSURANCES/TRANSPORTS/DOUANE

Dans les deux cas (présélection ou participation définitive au Festival) les frais de transports aller/retour, et d'assurance pour toutes les opérations de transit de la copie et des cassettes, sont à la seule charge du propriétaire du film.

Le Festival prend à sa charge, uniquement pour les films sélectionnés :

- les frais d'assurance uniquement pendant la durée du Festival et sur les lieux du Festival,

- les honoraires du transitaire en douane à l'entrée en territoire français,

- l'admission temporaire auprès des douanes françaises (pour les films hors CEE).

En cas de perte ou de détérioration pendant le Festival, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie (certifiée par un formulaire décrivant l'état de la copie). Seules seront acceptées les copies en parfait état de projection.

PRÉSENCE DES RÉALISATRICES

Le Festival mettra en œuvre toute sa diplomatie pour inviter les réalisatrices dont le film aura été sélectionné à assister à la manifestation. Les frais de voyage ne sont pas à la charge du Festival.

Les réalisatrices seront invitées à participer à des conférences de presse et à une rencontre avec le public à l'issue de chaque projection, à des tables rondes en présence des professionnels du cinéma.

IRIS : VISIONNAGE À LA CARTE

Pendant la durée du Festival, le Centre de Ressources IRIS offre la possibilité aux producteurs et distributeurs de consulter les films inscrits sur DVD.

MÉDIAS, TÉLÉVISION et SITE INTERNET

Les ayants droit des films cèdent au Festival sans contre partie le droit de reproduction des photographies ou extraits TV (moins de 3mn) de leurs films pour diffusion dans les publications et sur le site du Festival, dans la presse et sur les antennes de télévision.

DROITS D'AUTEUR

Les ayants droit déclarent détenir l'intégralité des droits d'exploitation des oeuvres y compris les droits musicaux.

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement (seul le texte en français fait foi).

The **34e Festival International de Films de Femmes**, co-produced by the "Maison des Arts" of Créteil, is organized by the A.F.I.F.F. (an Association based on French 1901 law). It is subsidized by the Ministry of Culture, the Centre National de la Cinématographie, Créteil City Council, Val-de-Marne Department, Ile-de-France Regional Council, and supported by the Parity and professional Equality Delegation, the Education, Youth and Sports Ministry and the CEE MEDIA Programme.

The 34th Festival will take place in Créteil (South East of Paris), at the Maison des Arts, from March 30th to April 8th, 2012.

REGULATION (to be kept)

The Festival aims to promote films directed by women on subjects of their choice, and to allow a better understanding of the situation and evolution of women and their cinema in each country.

The Festival program will propose :

• 3 International competition sections:

a) Narrative feature films competing for the Grand Jury Award, the Audience Award and the Graine de Cinéphage Award (assigned by young students).

b) Documentary feature films competing for the Audience Award and the Anna Politkovskaia Jury Award.

c) Short films' selection competing for the Audience Prize, for the Best International Short, for the Best French short and for the Best European short.

The Awards are destined to the filmmakers. The awarded films will be screened one more time on the final day and a selection of the awarded films will be shown during a special screening in Paris.

The Festival requires a DVD screener of each selected film for the Festival Archives and asks the right owners to mention the award in any official document (included the opening or end titles if the film is distributed).

• 3 out of competition sections:

a) The Self portrait : a tribute to the career of an actress.

b) The special section : « Au cœur de l'Europe » (Austria, Belgium, France, Germany, Ireland, Luxembourg, Netherlands, Switzerland, United Kingdom).

c) A French Previews section.

The Festival may as well present other films not belonging to these sections.

CONDITIONS FOR FILMS SUBMITTED IN COMPETITION

The Festival accepts films presenting the following features :

• Films directed by one or several women, or by a male-female team

• Format of the screening print : 16 mm, 35 mm, HD CAM, Beta SP or Digital, DV Cam.

• Films not yet shown in France (not having been released commercially in France, not having been broadcast on French television)

• Films completed after November 2010

The signed entry form - considered as an engagement - must be sent back to the Festival Office by mail before December 15th, 2011 along with :

• the signed entry form if not sent online

• a DVD screener of the film,

• a synopsis in French and/or English,

• a biography and a filmography of the director (in French and English if possible)

• 3 photos : 2 pictures of the film and 1 photo of the filmmaker (on CDRom or by mail in jpg, 300 dpi)

• a film dialogue list in French or in English,

• a post production script (for films without subtitles).

• some press articles if available

The films are lent free of charge for the duration of the festival.

SUBTITLES FOR SELECTED FILMS

It is strongly recommended to send a French subtitled print. Electronic French subtitles could be realized by the Festival at certain conditions. In any case the screening copy must be sent one month before the Festival along with a post production script.

HOW TO SEND YOUR FILM

a) DVD screeners :

Any submitted film will have to be sent to the Festival before December 15th, 2011.

It is recommended to send the films along with a dialogue list in French or in English to the Festival office by regular mail or DHL express mail. We send back the DVDs only if requested and only after the end of the festival. The recipient will be charged.

b) If your film has been selected, the print must be sent **before the beginning of March 2011** :

• French-speaking films will be sent directly to the Festival office

• Any other film will be sent :

• either by diplomatic bag to the respective country Embassy in France (addressed to the Festival),

• or to our customs forwarding agent (the sender will be charged for the shipment).

IMPORTANT ! Before sending your screening print, please contact the print traffic coordinator at the festival office (mail to : filmsfemmes.regie@wanadoo.fr)

INSURANCE TRANSIT/CUSTOMS

In both cases (first screening or actual participation in the festival), transportation and insurance expenses have to be paid by the owner of the film only.

The Festival will take over (and only for selected films) :

- Insurance costs during the Festival
- the forwarding agent's fees, when the film enters French territory,
- temporary customs clearance in France

In case of loss or damage during this period, the Festival is only responsible for the replacement value of the print (attested by a form describing the quality of the print). Only prints perfectly fit for projection will be accepted.

ATTENDANCE OF FILMMAKERS

The Festival will do its possible to invite to Créteil the directors whose film has been selected.

The Festival will not take charge of the travel fees. Directors are invited to attend press meetings, to meet their audience and their colleagues at the end of each screening and throughout the Festival.

IRIS SCREENING POINT FOR CINEMA PROFESSIONALS

During the Festival, IRIS screening point offers - to producers and distributors - the opportunity to watch the DVD of selected films.

MEDIAS, PRESS AND WEBSITE

The rights owners allow a free reproduction of stills and inserts (3 min max) of their film for press/media purposes.

RIGHTS

The right owners declare to hold any rights about the film (including music rights).

The submission to the festival implies full acceptance of the above regulations (only the French version of the regulations will have force of law).